

Villers pour le Climat
vlvpourleclimat@gmail.com
C/O M. Gilkinet, secrétaire / référente
071 876779

A Monsieur le Bourgmestre et à
Mesdames et Messieurs les Echevins
concernés par le plan climat de Villers-la-Ville

Aux bons soins de Madame Rucquoy, Directrice Générale

VLV, le vendredi 7 février 2020

Objet : votre réponse succincte à notre lettre ouverte, demandant l'organisation d'une séance publique d'information sur le Plan climat de Villers-la-Ville

Ref administrative : Service Secrétariat - MC - 2020/

Monsieur le Bourgmestre, Mesdames et Messieurs les Echevins,

Nous avons bien reçu votre très brève réponse à notre lettre du 8 janvier 2020, demandant l'organisation d'une séance publique d'information sur le Plan climat de Villers-la-Ville.

Nous sommes interloqués par vos seuls mots : « *Le Collège communal reviendra vers vous en temps utile* ». Nous osons encore croire, dans le côté sibyllin de votre réponse, que des « choses » suivent leur cours mais ne seraient pas encore « prêtes » à être partagées ; nous osons croire qu'une prise de conscience de l'urgence et de la gravité de la situation climatique et environnementale globale a émergé au sein du Collège et a donc entraîné l'analyse à l'échelle de notre territoire de la situation locale et des moyens d'actions possibles. Nous osons toujours espérer qu'une réunion d'information publique sera organisée sous peu.

Nous nous permettons de souligner, alors que vous évoquez de nous fournir une réponse en temps utile, c'est-à-dire dans un temps malheureusement indéfini, que votre fenêtre de temps est déjà en train de se réduire fortement.

D'une part, par rapport à l'un des engagements associés à la Convention des maires pour le climatⁱ que vous avez signée en avril 2019, à savoir que, dans un délai d'un an à compter de l'adhésion officielle, il est attendu de présenter un Plan d'action en y intégrant des mesures concrètes.

D'autre part, cette notion de temps importe d'autant plus dans la mesure où, et vous n'êtes pas sans le savoir, nombre de scientifiques reconnus, GIEC notamment, appellent, depuis bien des années déjà, à la mise en place urgente de politiques volontaristes, ambitieuses, de sorte que la tendance malheureusement sans cesse croissante des émissions mondiales de gaz à effet de serre s'inverse dès l'année prochaine. 2020 doit être ainsi une année charnière, faute de quoi, les modèles climatiques le démontrant, il ne sera plus possible de limiter le réchauffement à une valeur moyenne mondiale de + 2°C par rapport au début du XXème siècle, ce qui, soit dit en passant, équivaldrait à environ +5°C de réchauffement pour notre petite Belgiqueⁱⁱ ! Ce niveau est en fait le seuil à ne pas franchir car il correspond à un risque très élevé d'emballement du système climatique mondial pouvant conduire inexorablement à un réchauffement global moyen avoisinant +10°C.

Nous ne vous dressons pas ici le tableau complet de cette catastrophe. Nous vous renvoyons plutôt vers un résumé en français d'un récent rapport du GIEC via ce lien : [Résumé du résumé pour décideurs du rapport spécial SR15 par CPLC](#)ⁱⁱⁱ ... ainsi que vers cette vidéo de 5 minutes « *Le rapport du GIEC 2018 décrypté par Citoyen Pour Le Climat : Un monde à 2°C de réchauffement ! Chaque demi-degré compte, chaque année compte, chaque choix compte !* » : <https://citoyenspourelclimat.org/2019/03/24/informations/>

Face à l'appel des scientifiques et la prise de conscience de la gravité de la situation, de nombreuses déclarations d'état d'urgence éclosent de toutes parts, dans divers pays, à divers niveaux de pouvoir. Par exemple au Royaume Uni où plus de 400 conseils communaux ont déjà fait une telle déclaration, ou encore au Québec, 400 villes.

Pour préciser en termes de temps restant ce que l'on entend par l'urgence des actions à mener, nous vous listons ci-après quelques mises en garde récentes de toute la société, dans sa globalité :

- Le secrétaire général de l'ONU Antonio Guterres s'alarmait déjà en septembre 2017 : « *Si nous ne changeons pas d'orientation d'ici à 2020, nous risquons (...) des conséquences désastreuses pour les humains et les systèmes naturels qui nous soutiennent* ».
- Selon le rapport du GIEC de 2018 : pour espérer rester en deçà de 2°C de réchauffement par rapport à l'ère préindustrielle, il faudrait que le pic d'émissions de gaz à effet de serre survienne au plus tard en 2020. En d'autres termes : il faudrait la décroissance des émissions mondiales à partir de 2021.
- « *Les calculs climatiques sont clairs : si le monde ne peut pas être guéri dans les prochaines années, il pourrait être mortellement touché par négligence dès 2020* », a déclaré Hans Joachim Schellnhuber, fondateur et directeur honoraire de l'institut de recherche de Potsdam sur les effets du changement climatique.

Dès lors, 2020 devrait être une année charnière ... Elle doit être une année d'actions fortes à tous les échelons de pouvoir !

D'après le GIEC, 50 à 70 % des mesures d'atténuation et d'adaptation aux changements climatiques doivent être mises en œuvre à l'échelon infranational, ce qui fait des collectivités territoriales les premières concernées. Les collectivités ont donc un rôle majeur à jouer !^{iv}

Par conséquent, nous attendons au niveau communal un plan déterminé pour atteindre et même dépasser les objectifs européens de réduction des émissions de CO₂, à savoir - 40% à l'horizon 2030 pour tous les acteurs de la commune, y compris les citoyens- et proposer des mesures d'adaptation aux changements climatiques. Parce que la responsabilité que nous avons envers les jeunes générations et les générations à venir nous imposent d'agir aujourd'hui et maintenant avec toutes les capacités que nous pouvons réunir ! Dans ce contexte, il nous apparaît pertinent d'une part que le Plan climat soit mis à l'agenda de chaque conseil communal et d'autre part de mettre en place un conseil d'urgence citoyen chargé de veiller à l'élaboration et au suivi de ce plan et d'établir et de suivre des indicateurs pour chaque étude d'impact qu'il conviendra de mener.

De notre côté, nous allons bien entendu poursuivre notre investissement en faveur du climat et de la biodiversité. Pour y arriver dans de bonnes conditions, nous avons besoin de locaux, pour nous réunir et organiser des rencontres publiques. Nous vous demandons donc de pouvoir disposer au même titre que les autres associations villersois une fois par mois d'une salle dans la maison des associations et une ou deux fois par an d'un local plus important, comme par exemple la salle de SDA.

Avant de conclure, nous tenons à vous rappeler un certain nombre de principes qui fondent notre action. Nous n'agissons pas contre le MR. Nous agissons pour le climat, pour la biodiversité et pour l'avenir de nos enfants et petits-enfants ; et si Ensemble pour Villers avait remporté les élections, nous agirions exactement de la même manière. Dès le début de nos actions, nous nous sommes adressés à tous les candidats à un mandat communal. Notre signe de ralliement est un foulard blanc, signe de paix et symbole de neutralité bien sûr, mais aussi le signe que pour nous ce n'est pas la couleur politique qui compte mais bien les actions qui seront entreprises, ou non, pour faire face au plus grand défi de l'histoire de l'humanité et pour œuvrer, en réaction, au changement de paradigme que nous devons accomplir si nous voulons donner une petite chance à nos enfants et petits-enfants de vivre dans un environnement sain.

Nous restons à votre disposition pour discuter de tout ceci de vive voix et espérons pouvoir compter sur une réunion d'information rapide et sur une réponse positive quant à notre demande de mise à disposition de locaux.

Dans cette attente, nous vous assurons de notre motivation pleine et entière.

Villers pour le climat
C/O Michèle Gilkinet, secrétaire de service

ⁱ Voir annexe 1

ⁱⁱ Voir annexe 2 et 3

ⁱⁱⁱ <https://citoyenspourelclimat.org/wp-content/uploads/2019/03/ResumeGIEC-CPLC-printpage.pdf>

^{iv} "*Les villes et villages ont un rôle essentiel à jouer dans l'atténuation des effets du changement climatique car elles consomment les trois quarts de l'énergie produite au sein de l'Union européenne et sont responsables d'une portion similaire des émissions de CO2. Les autorités locales occupent également une position idéale pour ce qui est de modifier le comportement des citoyens et d'aborder les questions relatives au climat et à l'énergie d'une manière globale, notamment par la conciliation des intérêts publics et privés et par l'intégration des questions relatives à l'énergie durable dans les objectifs généraux de développement local.*" Source : Wikipedia.